

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

20 Nov. 82

Dossier concernant un tableau de
Van Dyck, offert en vente par
M^{me} V^{ve} Malherbe

N^o 2254

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2254 - Musée V^e Malherbe. - tabl. de Van Dyck.

La soussignée déclare avoir reçu
le Christ, attribué à Van Dyck,
qu'elle avait soumis à la Commission
directrice des musées royaux.

Bruxelles, 29. Novbr. 1882.

M. Malherbe,
rue de la Senne 5. Laeken.

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

2254

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

870

2254

Brux. 28 Nov 1882

M^{re} Van Malbeke
me de la Sienne 5
Lutken

J'ai l'honneur de
vous informer que l'op
C^{on} D^{on}. des églises ne
peut négocier le Christ
attribué à Van Dyck
qui accompagnait
votre lettre du 20 de ce
mois.

Uniquement, nous sommes
sans réclamation et tablons
sur la présentation d'un
vrai signé par nous
et après, M^{re} l'af.
de ma C^{on} D^{on}.

Le Secrétaire
V. H.

Laeken, 25. Novbr. 1882.

20

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

2254

Je me permets de vous soumettre
un tableau, peint sur toile par
Antoine Van Dyck, intitulé, "L'en-
sevelissement du Christ". Il a
1^{mètre} 15^{cent} de haut sur 84^{cent} de larg.
Ce tableau me vient de feu mon
mari, qui l'avait hérité de ses
parents. Comme je me trouve dans
la nécessité de le vendre, je
l'offre au musée royal pour la
somme de Dix mille Francs.
Il est à remarquer, qu'il a été
transporté de bois sur toile, par-
ce que le bois était trop verrou-
lu et que par suite de cette cir-

- constance, il paraît un peu usé
par places, ce qui n'est cependant
pas le cas. —

Dans l'attente de vos nouvelles,
veuillez agréer, Messieurs, l'assu-
rance de ma très-haute considération

V^{re} Malherbe.

rue de la Senne 5.
à Laeken.

P. S.

Il est à remarquer, que la
gravure de ce tableau-ci existe
au musée Plantin à Anvers, sous
le n^o 48, gravé par A. v. Dyck
lui-même.

V^{re} Malherbe.
J

M^{me} Van Malherbe

Eubl. & Christ in crone, altm.
in Vandyck — 10,000 frs
